



Déclaration commune des organisations syndicales de France sur la situation en Turquie

Les nouvelles qui nous parviennent de Turquie sont de plus en plus alarmantes.

Depuis la tentative de coup d'Etat avortée du 15 juillet dernier, l'état d'urgence est instauré dans tout le pays. Le pouvoir gouverne par décrets-lois sans recours possible.

Sous prétexte de punir le réseau des responsables, qualifiés de terroristes, ainsi que toute personne supposée avoir des liens avec le terrorisme, 111.000 personnes ont été limogées ou suspendues par décrets, dont 48.500 dans l'enseignement et les universités, 34.000 des ministères de la santé, de la justice et de l'intérieur, 22.000 dans la police.

Les médias sont une cible importante : 170 ont été fermés, 777 cartes de presse confisquées, 2500 journalistes licenciés, 105 journalistes mis en prison, portant à 142 le nombre de journalistes détenus.

Après cette première vague d'arrestations (plus de 36.000) et de licenciements, la première semaine de novembre a donné lieu à une véritable escalade de la répression tous azimuts, l'arbitraire étant devenu une règle.

Le 29 octobre, jour anniversaire de la République, les autorités limogeaient plus de 10.000 fonctionnaires supplémentaires, annonçaient la fermeture de 15 autres médias et la limitation des droits des avocats. Désormais, les recteurs d'université ne seront pas élus, mais choisis par le président de la République.

Le 31 octobre à l'aube, la police turque faisait une descente aux domiciles de plusieurs journalistes du quotidien d'opposition Cumhuriyet, « La République », et arrêtait neuf d'entre eux.

Le 1^{er} novembre, était nommé un administrateur pour diriger la principale ville du sud-est à majorité kurde de la Turquie, Diyarbakir, dont les co-maires, accusés d'activités terroristes, avaient été placés en détention deux jours auparavant. Une vingtaine de mairies de la région avaient subi le même sort en septembre.

Le 4 novembre, les co-présidents et plusieurs députés du Parti démocratique des peuples (HDP), ont été placés en détention préventive. Le HDP est le troisième parti à l'Assemblée nationale, ayant obtenu 13 % des voix, soit 6 millions de votes, aux élections de juin 2015.

Les autorités bafouent sciemment la Constitution en vigueur, se livrant à une entreprise de musellement de toute opposition. L'Etat de droit est en train de

disparaître, au profit de l'instauration de ce qu'il faut appeler par son nom, une dictature.

Aucun critère ne peut justifier ces purges collectives qui ne sont fondées sur aucune preuve d'acte répréhensible.

Face à cette situation d'une extrême gravité, nous soutenons l'action des syndicats qui exigent la réintégration immédiate de tous les salariés licenciés ou suspendus.

Nous sommes entièrement solidaires des travailleurs de Turquie et de leurs syndicats en ces moments difficiles où sont violemment enfreints leurs libertés et droits syndicaux.

Nous appelons les autorités françaises et les instances de l'Union européenne à agir résolument afin que la Turquie respecte notamment la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dont elle est signataire.

CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA

Paris, le 23 novembre 2016